

Le mercredi 26 février 2020

Monsieur Philippe LEGUÉ  
Administrateur général des douanes et droits indirects  
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects  
Rue du Signe - BP 16108  
95701 ROISSY CDG CEDEX

**Objet : points relatifs à la BSE et au bureau du Bourget.**

Monsieur l'administrateur général,  
Directeur interrégional,

Nous sollicitons par la présente votre attention sur un certain nombre de points ayant trait au fonctionnement, à l'immobilier, ainsi qu'à la santé des agents au sein de la Brigade de Surveillance Extérieure (BSE) et du bureau du Bourget.

### **BSE : Répartition jour/nuit des vacances**

La répartition des services de jour et de nuit au sein de la BSE du Bourget n'est pas conforme à celle prévue par le protocole de 1982. En effet, ce dernier prévoit que les agents effectuent l'équivalent de la moitié de l'amplitude horaire des vacances de jour en heures de nuit. Sur une base de 12 vacances de 12 heures mensuelles cela correspond 8 services de jour et 4 de nuit (répartition de référence pour les agents d'aérogare).

À la BSE du Bourget, les agents n'effectuent que 3 nuits pour 9 services de jour.

Cette répartition non conforme à celle prévue par le protocole, et inéquitable par rapport à leurs collègues d'aérogare a pour conséquence de fragiliser les escouades de nuit (où les vacances sont servies en mode dégradé à deux agents), et induit une iniquité salariale de l'ordre d'une cinquantaine d'euros mensuelle (soit environ 600 euros à l'année) pour les agents du Bourget par rapport à leurs collègues roisséens.

Le fait que cette demande se concrétise aujourd'hui, alors que la répartition de 9 jours et 3 nuits spécifique au Bourget perdure depuis un certain nombre d'années n'est pas due au hasard. Les années de politique d'austérité et de gel indiciaire, mises en parallèle avec l'augmentation constante et accrue du coût de la vie en Île-de-France ont dégradé le niveau de vie des agents de votre circonscription. Dès lors, la rémunération liée à une nuit en plus ou en moins chaque mois revêt beaucoup plus d'importance actuellement que dans le contexte d'il y a quelques années.

### **BSE : Poste FOX**

Les problèmes d'exiguïté et de mauvaise isolation phonique et thermique du poste FOX demeurent tels que listés et évoqués précédemment en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

### **BSE et bureau : Parking**

L'usage privatif des places de parking en zone publique a rendu compliqué le stationnement des agents. Les emplacements dévolus à la brigade au niveau du parking situé face au bâtiment 56 sont devenus insuffisants.

Les collègues cotés de service rencontrent d'importantes difficultés de stationnement, s'exposant parfois à des contraventions. Par ailleurs, une barrière a été fort malencontreusement placée en débordement sur un emplacement de stationnement dévolu à la douane, et a occasionné plusieurs collisions, tant au niveau du véhicule de service que des véhicules personnels. Les deux parkings d'accès réservés situés à proximité du bâtiment 56 ne semblant pas saturés, un modeste accès à hauteur de deux places de stationnement améliorerait grandement le quotidien des agents.

### **BSE et bureau : Véhicules**

Deux véhicules adaptés à l'usage de la Surveillance, dont un sérigraphié, ainsi qu'un véhicule de plus pour les agents du bureau sont nécessaires, afin de concilier contrôles sur la plateforme et formation.

### **BSE et bureau : Qualité de l'air**

Certains signes ressentis par des agents, tels des difficultés respiratoires ou des maux de ventre nourrissent des inquiétudes quant à la qualité de l'air.

Depuis quelques mois, les effets de la pollution sur la santé des agents se sont visiblement accentués. Cela pourrait être lié aux deux facteurs suivants :

- Le changement de kérozène opéré par les essenciers, qui utilisent désormais un carburant moins cher mais plus odorant et incommodant pour les agents.
- Les travaux du métro du grand Paris (à 150 m environ du bureau), avec installation de grands silos, dont émane une poudre blanchâtre se déposant par fines pellicules sur les véhicules.

Si de bonnes pratiques, telles le recours systématique au tractage des avions sur les pistes pourraient réduire les émanations de gaz d'échappement, force est de constater que les pilotes actionnent allègrement leurs réacteurs à proximité des personnels de la plate-forme.

Par conséquent, nous souhaiterions que des relevés d'air à proximité des réacteurs des aéronefs, ainsi que des relevés de poudre déposée sur les véhicules, soient effectués afin de déterminer les substances absorbées par les agents, ainsi que leur taux.

Nous vous remercions, Monsieur le directeur, pour l'attention portée via nos sollicitations, à la condition des agents du Bourget.

Si pour les points relatifs au poste FOX, au parking et à la qualité de l'air, l'action de la DGDDI peut être tributaire de gestionnaires tiers, la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), à travers son directeur a toutefois la latitude de rétablir l'équité sur les points relatifs à la répartition des services de jour et de nuit au niveau de la BSE, ainsi que sur les véhicules.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES DOUANES d'Orly et Roissy-Le Bourget,  
les co-délégués interrégionaux de la DI Paris-Aéroports



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN